

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	25	16

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme Christelle TESSIER, Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme MERIAU Aline à M. Frédéric MURA.

Absents excusés : Mme Anne BOQUIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, M. Loïc CROCHET, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

Date de la convocation	13 décembre 2024
Date d'affichage	13 décembre 2024

A été nommé secrétaire : Gérard HUET

Le Conseil municipal est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Objet de la délibération	Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.
7- Finances locales	
7-1- Décision budgétaire	
7-1-1 Débats d'orientation budgétaire	
2024-088-Débat d'orientation budgétaire 2025	Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, les grandes orientations du budget primitif 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

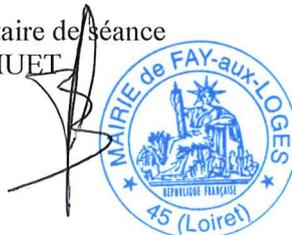
Ce débat d'orientation budgétaire a été présenté à la commission « développement économique, finances, commerce et santé » du 3 décembre dernier.

et publication ou notification 23/12/2024

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Gérard HUET



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

